



# **Rapport d'Orientation Budgétaire**

## **2017**

# SOMMAIRE

- **Introduction : page 3**
- **Contexte national : page 4**
- **Contexte institutionnel : page 5**
- **Contexte des emprunts : page 5**
- **Contexte budgétaire communal : pages 6 à 10**
- **Orientations budgétaires 2017 : pages 11 à 15**

## Introduction

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Les nouveautés par rapport au débat d'orientation budgétaire sont les suivantes:

- La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est désormais obligatoire. C'est ce que nous faisons déjà sans nommer le rapport.
- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.
- Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif qui doit donner lieu à débat, sera actée par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandée auparavant.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune.

Décliné dans les pages qui suivent, ce ROB, nourri aussi par les travaux des commissions municipales ad hoc, permet au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront traduites financièrement dans le projet de budget 2017, voire sur les prochains exercices budgétaires pour certains programmes importants.

Toutes ces données s'inscrivent enfin dans différents contextes qu'il n'est pas inutile de rappeler succinctement.

## **A : Contexte national**

La baisse programmée des dotations de l'Etat de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017 prévue à l'origine devrait être quelque peu atténuée en 2017 au regard des dispositions de la loi de finance 2017 (LF 2017). En effet, sur la période 2015 - 2017, l'ensemble des concours financiers aux collectivités aura baissé de 9,6 Md€, contre 10,7 Md€ initialement prévus.

A retenir, la poursuite de la baisse des concours de l'Etat aux collectivités territoriales à hauteur de 2,8 Md€ en 2017 dont 2,6Md€ pour la seule DGF.

La LF 2017 constitue plus un ajustement technique qu'une véritable évolution, notamment concernant la refonte de la DGF qui est purement et simplement supprimée et dont le principe et les modalités sont donc reportées sine die.

On peut noter dans la LF 2017 les ajustements suivants :

-Le maintien du principe de péréquation (collectivités riches vers collectivités pauvres) avec toutefois une modification du calcul du montant des collectivités contributrices (3 % de la DGF en 2016, 1% maximum des recettes de fonctionnement en 2017). A noter que l'élargissement de ces variables d'ajustement a été effectué en faveur des régions et au détriment du bloc communal (communes + EPCI) pour 200 millions d'euros.

-La stabilisation du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) à 1 Md€.

-L'affectation de 216 M € de crédits pour les contrats de ruralité.

-La progression annuelle de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) alignée sur celle de la Dotation de Solidarité urbaine (DSU) à hauteur de 180 M€ alors qu'elle n'était que de 117 M€ en 2016.

-Le « durcissement » des conditions d'éligibilité à la DSU (75 % des villes de plus de 10 000 habitants en 2016 contre 66 % en 2017) concernant notamment le critère de revenu par habitant (ce qui favorise les communes pauvres comme Corte).

-La revalorisation de la valeur locative à la baisse en 2017 (0,4 %) par rapport à 2016 (1%).

A retenir, les impacts pour notre commune, de ces divers aménagements, devraient atténuer les compensations dont elle bénéficiait jusqu'à présent.

## **B : Le contexte institutionnel**

Ce contexte est surtout marqué en 2017 par les transferts de compétences aux EPCI dans le cadre de la loi NOTRe.

Rappelons que, pour Corte, cela concerne uniquement la ZA de Chabrières ce qui ne devrait pas engendrer d'impact financier significatif pour notre commune.

Il conviendra aussi de prévoir les coûts en fonctionnement induits par les transferts de charges décidés par l'Etat, notamment pour les nouveaux services nouvellement assumés au niveau communal (passeports à l'échelon départemental, instruction des permis de construire...).

Il faudra aussi être vigilant sur le devenir du cofinancement actuellement mobilisable auprès du Département après l'avènement de la collectivité unique (prise en charge de ces cofinancements par la CTC ?).

## **C : Le contexte des taux d'emprunt**

Les collectivités locales françaises n'ont jamais eu des conditions d'emprunt aussi avantageuses. Avec des taux « *les plus faibles historiquement* ». Ainsi en 2015, elles ont emprunté au taux d'intérêt moyen de 1,75 % pour une durée moyenne de 17,6 années. Alors que le taux moyen de la dette s'est établi, lui, à 2,80 % au 31 décembre 2015.

Reste que, malgré des conditions financières attractives, les collectivités locales ont continué de couper dans leurs investissements pour compenser la baisse des dotations de l'Etat et devraient donc limiter le recours à l'emprunt.

L'évolution de ces taux d'emprunt devrait s'orienter à la hausse pour plusieurs raisons :

- La remontée de l'inflation.
- La stratégie des organismes prêteurs pour « pérenniser » leur modèle économique.

A court termes, auront également une part plus ou moins importante sur l'évolution de ces taux d'emprunt :

- Les incertitudes sur le résultat de l'élection présidentielle en France.
- Le programme économique du nouveau Président de la République Française et notamment ses incidences sur le niveau de la dette publique.

Quoiqu'il en soit, il est plus que jamais nécessaire de continuer à faire preuve d'une bonne qualité de crédit auprès des organismes prêteurs, ce qui est le cas pour notre commune.

## **D : Contexte budgétaire communal**

Il faut rappeler ici le contexte dans lequel évoluent nos finances durant la période 2015-2017, période au cours de laquelle l'État a décidé de diminuer l'enveloppe normée de 11 milliards d'euros (ce qui représente de 3,5 à 3,7 milliards d'euros chaque année sur la période).

Au niveau national, si l'incidence de la baisse des dotations a été quelque peu atténuée par le dynamisme de la fiscalité locale directe (dont un quart s'explique par la hausse des taux) et indirecte, ces réductions massives ont engendré des déséquilibres importants des comptes des communes, contraintes de réduire les services à la population, de dégrader leur autofinancement, d'augmenter les impôts ou les tarifs des services publics et de baisser le volume de leurs investissements.

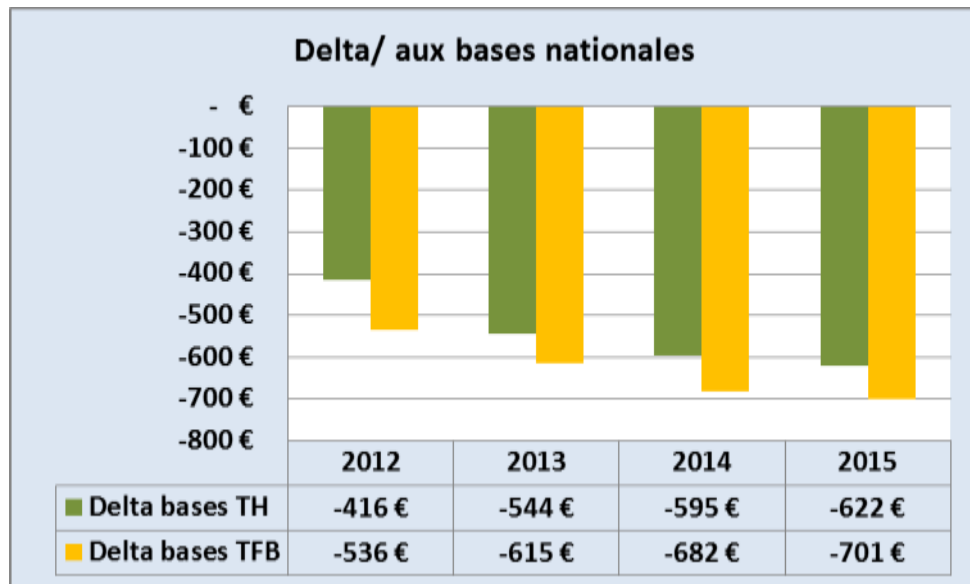
En parallèle, les dispositifs de péréquation horizontale et de péréquation verticale ont fortement progressé, atténuant l'effort pour les collectivités les plus défavorisées.

Au niveau local, il faut garder à l'esprit les caractéristiques de notre commune qui influent structurellement sur ses composantes budgétaires :

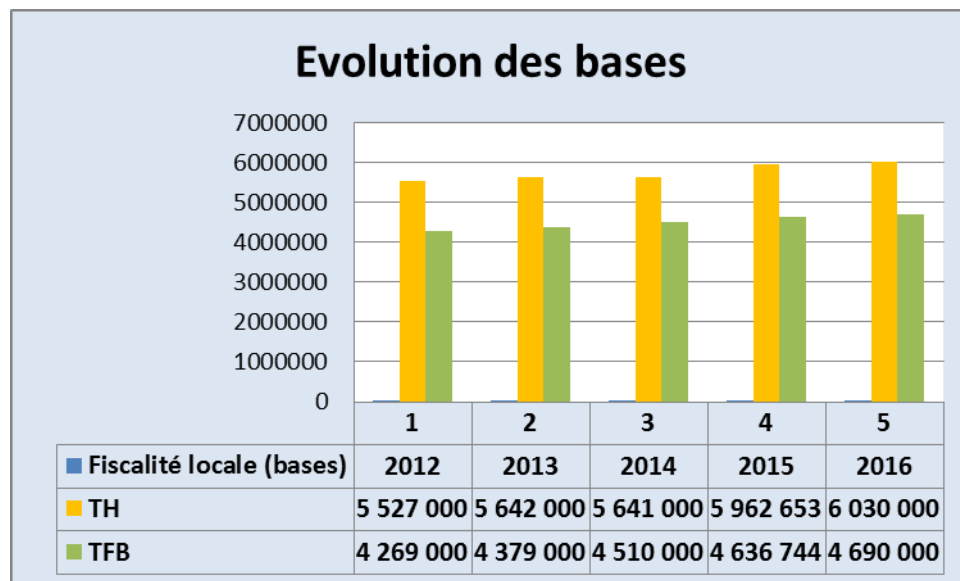
-Population desservie bien supérieure à celle recensée (7 422 habitants en 2016) tout au long de l'année (turn over étudiants/touristes) sans dotation particulière supplémentaire.

-Ville pauvre : sur 36 745 communes en France, 35 231 ont un revenu moyen par habitant supérieur à celui constaté à Corte.

-Bases fiscales faibles : bases imposées par habitant inférieures de 40 % à la moyenne nationale des communes de même strate et donc recettes fiscales faibles malgré des taux d'impositions élevés (qui n'ont pas augmenté depuis 13 ans).

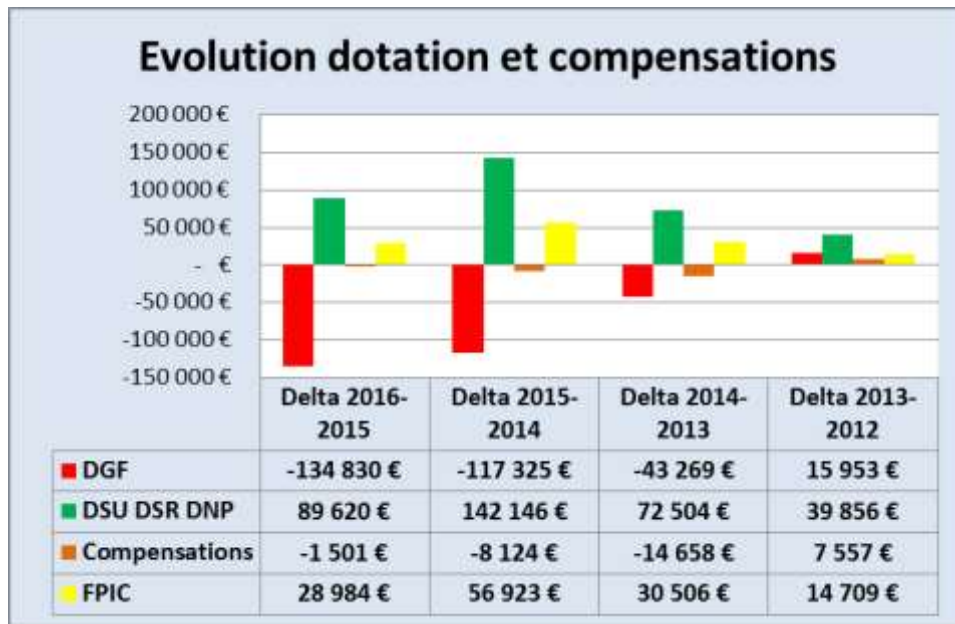


On constate aussi que nos bases d'imposition ont progressé sensiblement de plus de 9 % depuis 2012 (à noter que, dans la même période, l'inflation a progressé de 4,2 %).

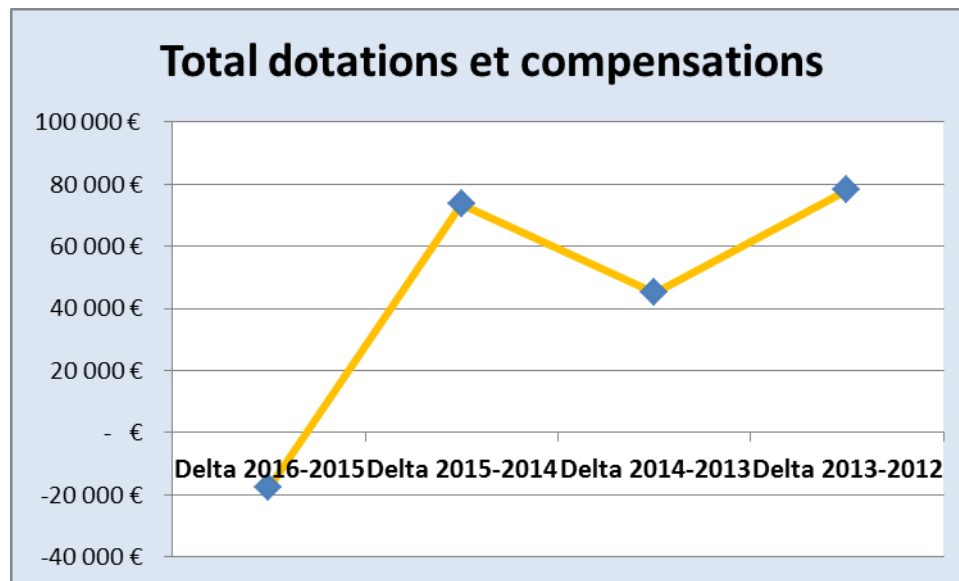


-Forte dépendance des recettes vis-à-vis des dotations de l'Etat (autour de 50 % des recettes de fonctionnement contre 20 à 30 % en moyenne générale de la strate des communes comparables). D'où l'importance de l'évolution de ces dotations et de leurs compensations sur la structure de nos recettes.

A cet égard il est intéressant de comparer l'évolution de ces dotations et compensations d'une année sur l'autre depuis 2012.

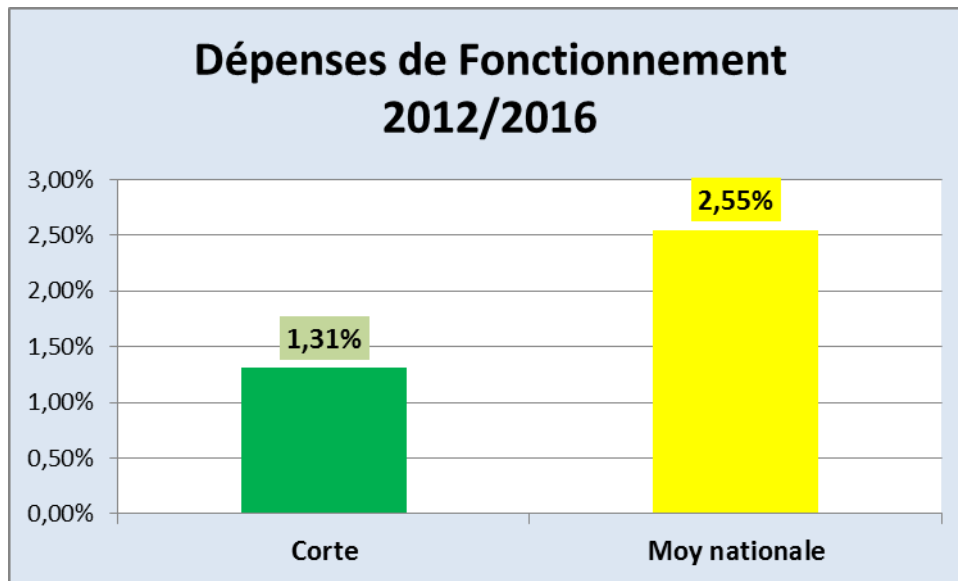


Au final on constate bien que les dotations et compensations ne suffisent plus en 2017 à compenser la baisse de la DGF.

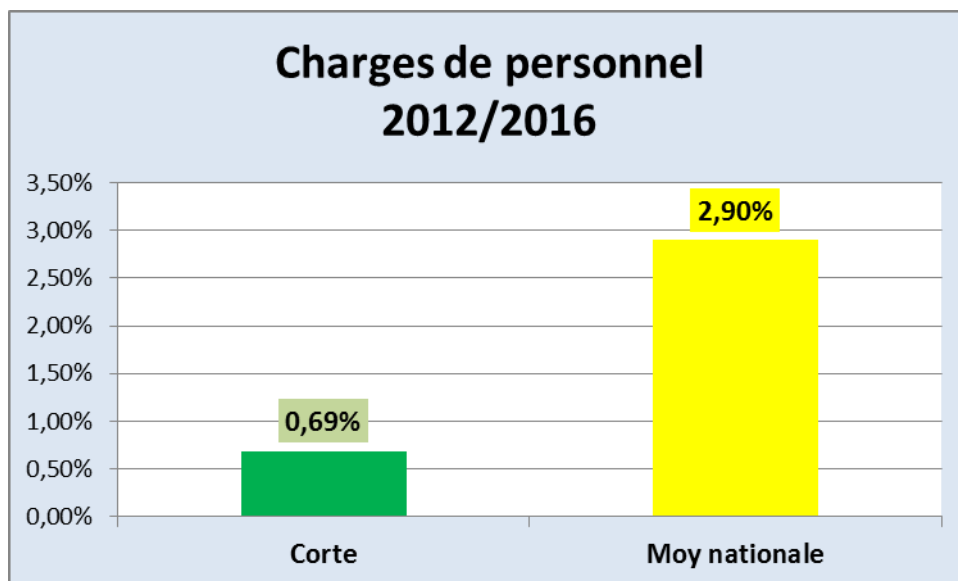


Dans le même temps, on constate une maîtrise évidente et continue de nos dépenses de fonctionnement puisque, sur les 4 derniers exercices budgétaires, les dépenses de fonctionnement n'ont progressé que de 1,31 % en moyenne contre 2,55 % au niveau national.

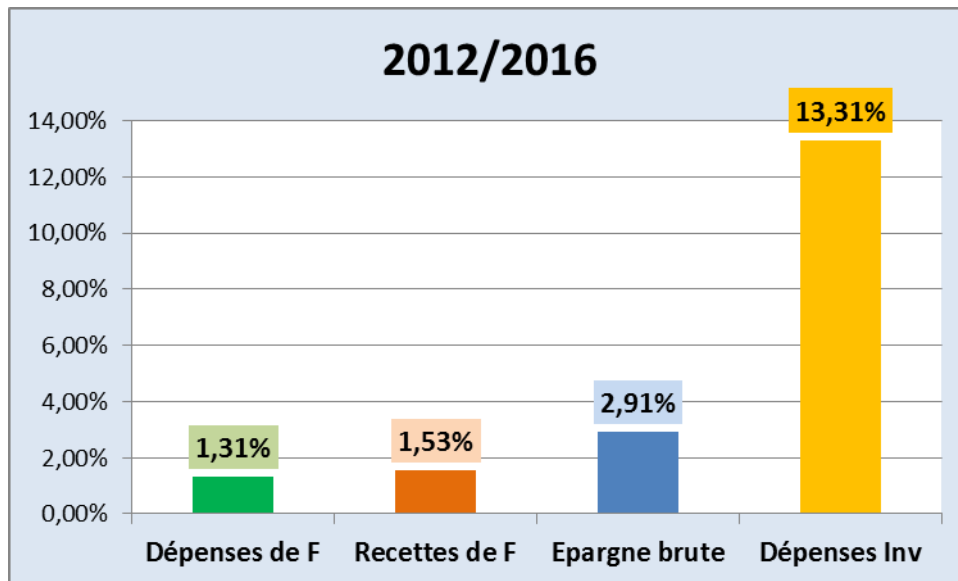




Cette même maîtrise s'observe aussi pour les autres postes de dépenses comme, par exemple, au niveau des charges de personnel.



Ainsi, au niveau de notre commune, si les mécanismes de péréquations ont permis d'atténuer les effets de la baisse des dotations, c'est bien une stratégie financière adaptée et la maîtrise de nos dépenses qui ont permis de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, de ne pas réduire les services rendus à la population et de rester en phase dynamique d'investissement sans recours à l'emprunt avec, de surcroît, une consolidation de notre épargne.



Cependant, les fondamentaux des caractéristiques de notre commune restent de mise, comme reste de mise la tendance à la baisse des dotations de l'Etat, d'où l'impérieuse nécessité de garder le cap de notre stratégie budgétaire.

Comme nous le verrons dans les pages qui suivent, les orientations budgétaires 2017 respectent ce cap tout en permettant à notre budget de s'adapter aux contextes évoqués ci-dessus, de maintenir ses ordres de priorité et de rester en phase dynamique d'investissement.

## **E : Orientations budgétaires**

Au moment de la rédaction de ce ROB, nous sommes en attente des données fournies par les services de l'Etat (état 1259 et dotations).

Ces orientations s'inscrivent dans le droit fil de la stratégie budgétaire adoptée par la commune et a été basée sur une évolution des dépenses et des recettes qui intègre :

- Une évolution en pourcentage calculée prudemment par rapport à celle constatée dans la rétrospective.
- La maîtrise des charges de personnels en respectant les évolutions de carrière ainsi que les besoins de renforcement de certains services.
- Les crédits supplémentaires affectés aux charges à caractère général en conséquence de l'externalisation de certains services (suite au non remplacement systématique d'agent partant à la retraite) et de l'optimisation des services rendus à nos concitoyens.
- Le transfert en charges et en dépenses consécutif à la création d'une régie à autonomie financière pour la gestion du parking de la Restonica.
- La non augmentation des taux d'impositions communaux.
- L'achèvement ou l'engagement de tous les programmes d'investissement prévus sur la mandature (sauf celui du centre culturel) qui pourront aussi être complétés par d'autres programmes en cours d'étude (voir par ailleurs).
- Pas de nouveau recours à l'emprunt étant entendu que cette possibilité ne peut être totalement exclue pour équilibrer notre section d'investissement en fonction du niveau de co-financement qui sera obtenu pour certains programmes auprès de nos partenaires institutionnels.

### **E.1 Dépenses de fonctionnement**

Ces dépenses seront impactées par :

- La création d'une régie à autonomie financière pour la gestion du parking de la Restonica. Cela entraînera un transfert de charges et de recettes du budget principal vers ce budget annexe qui devra être équilibré sans subvention du budget principal.
- Le renforcement en personnel de certains services (exemple Police Municipale).

## **Charges de personnel**

Prenant en compte ce qui précède et les départs à la retraite prévus courant 2017, les charges de ce chapitre ne devraient pas connaître d'évolution majeure en 2017.

## **Charges à caractère général**

Les charges à caractère général intégreront le coût de la gestion des intempéries exceptionnelles subi par la commune en début d'année 2017 ainsi que les coûts de contrats d'entretien d'installations municipales (piscine notamment), du réaménagement de certains espaces verts et de l'optimisation des services rendus à la population.

La progression des charges de ce chapitre restera toutefois mesurée et maîtrisée.

## **Charges de gestion courante**

Le soutien budgétaire aux secteurs scolaire et social demeure une priorité politique.

Le secteur associatif continuera aussi de bénéficier de crédits similaires aux crédits consommés en 2016.

Dès lors, comme rappelé lors du CA 2016, les fluctuations des charges de ce chapitre dépendent essentiellement des crédits consommés pour le ravalement des façades et pour l'OPAH (l'OPAH devrait connaître une montée en puissance en 2017).

## **E.2 Recettes de fonctionnement**

En l'attente des données précises communiquées par l'Etat, nous prévoyons une évolution prudentielle calquée en pourcentage sur la moyenne constatée lors des exercices budgétaires précédents.

### **Produit des impôts**

Les taux d'impositions communaux ne seront pas augmentés pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive.

Considérant l'augmentation moyenne des bases décidée par l'Etat (+ 0,4 % au lieu de + 1 % en 2016), grâce à la dynamique de nos bases, le produit des impôts devrait être en légère augmentation autour de 1 %.

## Produit des dotations, des compensations et du FPIC

Compte tenu de la stagnation du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) et des incidences de la loi de finances 2017, nous anticipons une baisse du panier « ressources de l'Etat » comparable à celle constatée au CA 2016 (entre 15 000 € et 20 000 €).

## Produit des recettes propres de la commune

Elles seront affectées par le transfert des recettes du parking de la Restonica vers le budget annexe correspondant à environ 190 000 € (recettes parking + subvention OEC).

## F : Investissement

L'objectif affiché est de rester en phase dynamique tout en prenant en compte au Projet de Budget 2017 la fin de l'exécution de certains programmes et le début de certains autres en fonction du planning prévu sur la mandature.

Aussi, entre 2017 et 2019 seront notamment poursuivies ou engagées les opérations suivantes :

Programmes	2017 - 2019
Cuisine centrale	Création
Santos Manfredi	Rénovation
Ruelles haute ville	Rénovation
Eclairage public	Rénovation
Place Porette	Rénovation
Av Jean Nicoli	Aménagement
Scaravaglie	Création parkings, aménagement voirie et réseaux
Parking Lamaghjosu	Aménagement/création de 275 places de parking
Grotelle	Création point d'accueil, suppression parking
Lubiacce	Réfection voirie
COSEC	Rénovation et extension
Piscine	Changement bassin
Voirie communale	Aménagements, entretien
Domaine Saint Jean	Aménagements, entretien
Domaine de Chabrières	Acquisition terrain auprès de l'Etat ( voir ci-dessous)

Concernant l'acquisition du domaine de Chabrières auprès de l'Etat, même si le bail en cours arrivera à échéance en 2026, il nous paraît nécessaire d'anticiper ce terme pour trois raisons majeures :

-D'ici à l'échéance, il nous paraît très compliqué de réaliser des investissements sur un terrain dont l'avenir resterait en suspens.

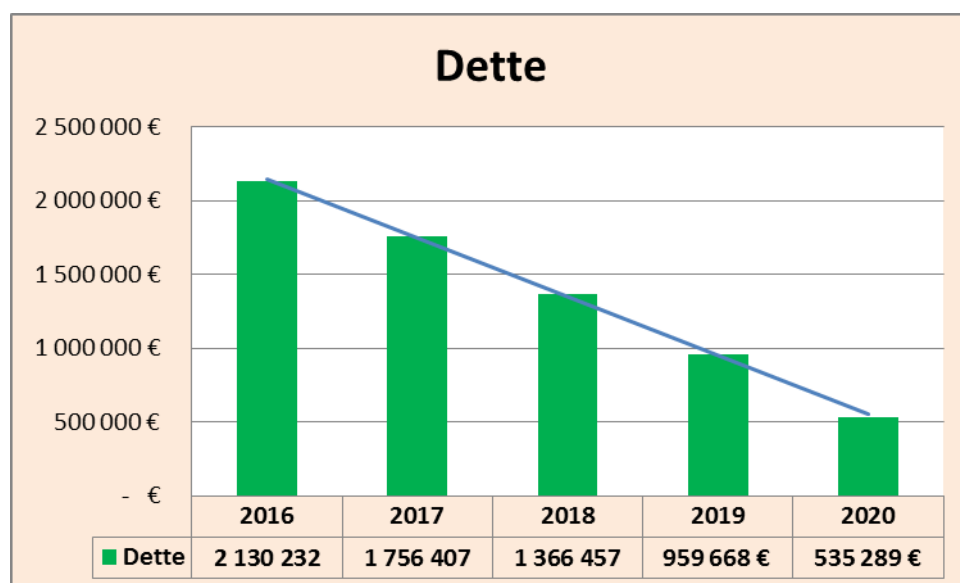
-Comme signalé page 5, les taux d'emprunt risquent de connaître une hausse tangible à court et moyen terme.

-Des opportunités existent dans les mois qui viennent pour vendre des biens communaux sans valeur patrimoniale ou historique (bâtiments au CROUS, terrains pour logements sociaux). Le produit, non négligeable, de ces ventes viendrait atténuer le montant de l'emprunt qu'il sera indispensable de faire pour acquérir le domaine de Chabrières, après négociations entre le Maire et l'Etat.

## G : Dette

Comparativement aux ratios nationaux, comme constaté lors des CA successifs, notre commune est très peu endettée, ce qui ne signifie pas qu'elle dispose de marges de manœuvre à due proportion de l'écart constaté avec les communes de même strate au niveau national.

Pour autant, sans mettre à mal les grands équilibres financiers, on peut estimer que la capacité d'emprunt de la commune se situe aux alentours de 50 % des recettes de fonctionnement, ce qui correspond à un encours maximal de la dette entre 3,5 et 4 M €.



Des marges de manœuvre existent donc et seront mobilisées, notamment en fonction des orientations en investissement déclinées supra et, de la réception au moment de l'élaboration du BP, des arrêtés de subvention correspondant à certains programmes.

### **H : Epargne**

En traduction budgétaire de tout ce qui précède et en fonction du niveau d'exécution de l'exercice comptable 2017, il est possible que se produise un léger tassement de notre épargne.

Quoiqu'il en soit cela ne remettra pas en cause les grands équilibres financiers de la commune.